



## Résumé du document GEF/ME/C.38/2

### Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010)

#### Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.38/2 intitulé *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010)* et la réponse de la direction à ce document (GEF/ME/C.38/3, *Réponse de la direction au Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010)*) et ayant pris note de deux de ces examens (Turquie et Moldova, GEF/ME/C.38/Inf. 1 et GEF/ME/C.38/Inf.2), le Conseil prie :

- 1) les Entités d'exécution de faire participer systématiquement les points focaux techniques aux activités de suivi-évaluation en leur communiquant en temps utile les informations nécessaires dans ce domaine ;
- 2) le Secrétariat d'envisager de faire assurer une formation consacrée au suivi et à l'évaluation au profit des points focaux nationaux dans le cadre du Programme d'aide aux pays ;
- 3) le Bureau de l'évaluation de renforcer le rôle des points focaux techniques en matière de suivi-évaluation — en collaborant avec le Secrétariat, pour ce qui est du suivi — à l'occasion des propositions qui seront faites pour réviser la politique dans ce domaine.

Par ailleurs, le Conseil encourage les Entités d'exécution à appuyer davantage l'environnement dans leurs projets autres que ceux financés par le FEM et à promouvoir les applications à une plus grande échelle auprès des gouvernements partenaires.

#### RESUME ANALYTIQUE

1. Troisième de la série, le présent *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays* fait la synthèse des principales conclusions et recommandations issues des deux examens de portefeuilles-pays finalisés au cours de l'exercice 10<sup>1</sup> (Turquie et Moldova). Les deux examens ont été effectués entre septembre 2009 et avril 2010. Les deux comptes rendus ont été présentés et examinés à l'état de projet, et les partenaires locaux du FEM ont présenté leurs observations lors de réunions de consultation organisées dans chaque pays. Les chapitres 1 des deux comptes rendus présentent les principales conclusions et recommandations et font l'objet de documents d'information soumis au Conseil. La version intégrale des comptes rendus a été placée sur le site web du Bureau de l'évaluation et sera publiée ultérieurement. Les réponses des autorités des deux pays aux examens sont jointes aux deux comptes rendus.

<sup>1</sup> De juillet 2009 à juin 2010.

2. Le FEM intervient en Turquie depuis sa phase pilote et en Moldova depuis sa restructuration (1994).

**Tableau 1.1 Projets couverts par chaque examen de portefeuilles-pays**

Pays	Financement du FEM (USD M)	Nombre de projets évalués				
		Projets nationaux de grande et moyenne envergure	Programme de microfinancements	Activités habilitantes	Projets régionaux/mondiaux	Projets nationaux achevés
Turquie	36,33	8	Oui	5	11 sur 20	6
Moldova	21,72	8	Non	6	14 sur 16	9

3. Ce rapport de synthèse s'articule autour des axes suivants : pertinence de l'aide du FEM pour l'institution et pour les pays bénéficiaires ; efficacité de cette aide par rapport à son coût ; rôles et responsabilités des intervenants ; et résultats et pérennité de l'aide fournie par le FEM, s'agissant en particulier des effets positifs sur l'environnement à l'échelle mondiale.

### Conclusions

4. S'agissant de l'aide fournie par le FEM :

- 1) L'aide du FEM à l'appui de la biodiversité a permis de jeter des bases solides qui ont permis d'obtenir des résultats appréciables en Turquie et en Moldova. Les obstacles institutionnels subsistants et différents facteurs socioéconomiques limitent la poursuite de la progression vers la réalisation de l'impact recherché.
- 2) L'aide du FEM dans le domaine du changement climatique a eu des effets limités mais prometteurs en Turquie et en Moldova.
- 3) Les initiatives relatives aux eaux internationales ont renforcé la volonté des pays de coopérer au niveau régional pour réduire les rejets de nutriments et la surexploitation des ressources halieutiques. Il est encore trop tôt pour que l'on puisse observer des améliorations de l'état des masses d'eau.
- 4) L'aide du FEM dans le domaine des polluants organiques persistants a été d'une importance stratégique dans les deux pays et a favorisé une transposition des activités à plus grande échelle en Moldova.
- 5) Le problème de la dégradation des sols n'a pas reçu l'attention et le soutien que les pays espéraient, même par le biais de projets recoupant plusieurs domaines d'intervention.

5. S'agissant de la pertinence de l'aide du FEM :

- 6) L'aide du FEM à la Turquie et à Moldova est pertinente du point de vue du développement durable et des priorités environnementales au niveau national, des conventions internationales, des processus régionaux et du mandat du FEM. D'autres priorités nationales, telles que la dégradation des sols, n'ont pas été prises en compte.
- 7) L'appropriation du portefeuille du FEM par les deux pays est limitée, mais s'améliore.

6. S'agissant de l'efficacité de l'aide du FEM par rapport aux coûts :

- 8) Les délais d'instruction et de mise en œuvre des projets soutiennent la comparaison avec les moyennes statistiques des projets du FEM. La complexité et la longueur du cycle des activités du FEM continuent toutefois de susciter des sentiments partagés dans les deux pays.
- 9) Le mécanisme de point focal du FEM aurait pu être plus efficace du point de vue de la coordination et des orientations stratégiques, notamment en ce qui concerne le partage de l'information et les activités de suivi-évaluation.

### **Recommandations**

- 1) Il convient d'associer plus étroitement les points focaux techniques aux activités de suivi-évaluation en diffusant mieux l'information, en appuyant des activités au niveau du portefeuille des pays et en assurant des formations dans ce domaine.
- 2) Il convient d'encourager les Entités d'exécution à appuyer davantage l'environnement dans leurs projets autres que ceux financés par le FEM et à promouvoir les applications à une plus grande échelle auprès des gouvernements partenaires.